

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 24 DEC. 2013

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A224

OBJET : Finances - Vote du Budget Primitif 2014 - Budget annexe des Transports Publics Urbains

Le 19 décembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etai(en)t Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JONES Michèle - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LOUIT Christian - LUVERA Georges - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMI Helliott donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - DEVESA Brigitte donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DUCATEZ-CHEVILLARD donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SUSINI Jules - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JOUVE Mireille donne pouvoir à DEMENGE Jean - LICCIA Marcel donne pouvoir à MICHEL Claude - LONG Danielle donne pouvoir à MARTIN Régis - MANCEL Joël donne pouvoir à CRISTIANI Georges - MERGER Reine donne pouvoir à DILLINGER Laurent - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLEN Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PIERRON Liliane donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - RENAUDIN Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile - BAUTZMANN Marcel - BENNOUR Dahbia - BOUTILLOT Guy - CONTE Marie-Ange - CURINIER Erick - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - GUINDE André - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PIZOT Roger - PORTE Henri-Michel - POTIE François - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_04

CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Ressources/Finances

Objet : Vote du Budget Primitif 2014 – Budget Annexe des Transports Publics Urbains.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Budget primitif est l'acte obligatoire par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles pour le Budget Annexe des Transports Publics Urbains. Ce budget est voté par le Conseil de Communauté. Tel est l'objet du présent rapport pour les Transports Publics Urbains.

Exposé des motifs :

Lors du Conseil de Communauté du 29 novembre 2013, il a été débattu des orientations budgétaires et des priorités à retenir pour le Budget annexe des Transports Publics Urbains pour l'année 2014.

Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver le projet de Budget Primitif du Budget annexe des Transports Publics Urbains qui répond aux orientations et priorités déterminées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Ce projet de budget s'inscrit dans un contexte d'identification et de transparence des coûts du transport en commun qui sont amenés à évoluer en fonction des politiques de déplacement initiées.

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE

Le budget annexe des Transports Publics Urbains constitue un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) qui gère les investissements et l'exploitation du réseau des transports publics urbains.

Son statut de SPIC emporte les conséquences suivantes :

- L'activité est retracée dans le cadre d'un budget distinct destiné à individualiser le coût du service,
- Le financement de l'exploitation du service est assuré par le versement transport et les recettes perçues auprès des usagers,
- Le Budget Annexe des Transports Publics urbains est soumis à une nomenclature comptable spécifique : la M 43,
- Ce budget est géré Hors Taxes en application de l'article 256B du Code Général des Impôts qui précise que « le service public de transport de personnes est obligatoirement assujetti à la TVA ». Les recettes et les dépenses sont enregistrées sur les comptes budgétaires pour leur montant hors taxes, le compte TVA étant tenu uniquement par le trésorier principal.

Notons que ce budget annexe n'intègre pas le transport scolaire qui constitue un service public administratif au regard de son objet et de son mode de financement.

II. L'EQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE

Le Budget Primitif 2014 s'élève à 78 845.000 €, et s'équilibre comme suit :

	B.P. 2014
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	59 900 000
Recettes	59 970 000
Autofinancement brut	70 000
INVESTISSEMENT	
Dépenses	18 875 000
Recettes	18 875 000
BUDGET TOTAL	78 845 000

A. LA SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 59 970.000 €. Le tableau ci-dessous reprend les principaux postes de prévisions de dépenses et de recettes :

EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
	B.P. 2014		B.P. 2014
Transports urbains	55 430 000	Versement transport	57 600 000
Infrastructures - Entretien des parkings	1 249 000	Subventions	400 000
Charges de personnel	2 166 000	Participation des usagers	1 620 000
Charges de la dette	500 000	Gestion quais Gare Routière	350 000
Dotations aux amortissements	555 000		
Total dépenses	59 900 000	Total recettes	59 970 000
Autofinancement brut	70 000		

1. Les recettes de la section d'exploitation

Les recettes d'exploitation progressent de 9 % par rapport à 2013. Cette progression s'explique par un versement transport dynamique, malgré la conjoncture économique et par l'intégration des communes de Gardanne et Gréasque. De même la livraison de la Gare Routière d'Aix-en-Provence va générer des recettes à hauteur de 350 k€.

Elles se répartissent ainsi :

- **Le versement Transport (57,6 M€)**

Afin de permettre le financement des transports urbains, la Loi du 11 juillet 1973 autorise les Autorités Organisatrices de Transports à instituer une taxe dénommée Versement Transport.

Les redevables sont les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, qui emploient plus de 9 salariés. Sont exonérées les fondations et associations reconnues d'utilité publique, à but non lucratif, dont l'activité est de caractère social.

Le dispositif d'assujettissement progressif est étendu aux employeurs dont l'accroissement d'effectifs résulte de la reprise ou de l'absorption d'une entreprise ayant employé 10 salariés ou plus au cours de l'une des 3 années précédentes.

S'agissant de la base d'imposition, l'assiette du versement est constituée par la totalité des salaires versés par les employeurs assujettis.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le taux du versement transport est de 1,40%.

Pour l'année 2014, le versement transport est évalué à 56,5 M€, soit une progression de 7% par rapport à 2013, auquel il convient d'ajouter 1,1 M€ pour la contribution des entreprises des communes de Gardanne et Gréasque. Le versement transport représente ainsi 95% des recettes d'exploitation de ce budget annexe.

- **Les participations des usagers (1,62 M€)**

Les modalités tarifaires ont été fixées dans le cadre de la délibération n° 2012-A095 du 12/07/2012.

Pour 2014, les participations des usagers sont évaluées à 1,62 M€, soit une progression de 100 K€ par rapport à 2013.

- **Les autres recettes (750 K€)**

Elles correspondent pour 400 K€ à la participation du Conseil Général pour la prise en charge des bénéficiaires du RSA, et pour 350 K€ aux recettes du gestionnaire des quais de la gare Routière d'Aix-en-Provence.

2. Les dépenses de la section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 59,9 M€ et se répartissent de la manière suivante :

- **Réseau urbain d'Aix-en-Provence : 31,5 M€**

La délégation de Service Public, qui a fait l'objet d'un nouvel avenant fin 2013, s'élèvera à 31,5 M€ en 2014.

Notons qu'en 2013, elle a connu un élargissement de son périmètre en intégrant les services de transport de Venelles, le service des Diablines, la gestion des parcs relais ainsi qu'une offre kilométrique accrue.

- **Réseau intercommunal et petits réseaux : 14,1 M€**

Il a été prévu une augmentation de 8 % par rapport à 2013, car l'année 2014 constitue l'année de renouvellement des marchés des lignes régulières intercommunales, mais également des marchés pour le Transport à la Demande et le Transport de Personnes à Mobilité Réduite.

- **Autres réseaux et dépenses diverses : 10 M€**

Ce poste regroupe les participations de la CPA à différents organismes et autorités organisatrices (SMITEEB, CG13, Syndicat Mixte des Transports des Bouches du Rhône) pour 8 M€ ainsi que diverses dépenses liées aux marchés de gestion de la billetterie, de la billetterie ou l'information voyageurs.

- **Infrastructures de déplacements : 1,250 M€**

Les mises en service en 2014 de la Gare Routière d'Aix-en-Provence, du Pôle d'échanges de Plan d'Aillane, du Parc relais Malacrida engendrent la mise en œuvre de nouveaux marchés de gestion, d'entretien et de maintenance, auxquels s'ajoutent les marchés d'entretien des points d'arrêts et abribus.

Par ailleurs, les charges de personnel sont évaluées à 2,2 M€ pour ce budget annexe.

Il convient également de prévoir des crédits (500 K€) au titre des intérêts d'emprunts, ainsi que 555 K€ au titre des écritures d'amortissement.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'établit à 18,87 M€ répartis ainsi :

DEPENSES	
	BP 2014
Dépenses d'équipement	18 475 000
Capital de la dette	400 000
Total Dépenses d'investissement	18 875 000

RECETTES	
	BP 2014
Autofinancement Brut	70 000
<i>Sous-total Ressources Propres</i>	<i>70 000</i>
Subventions / Participations	6 500 000
Emprunt	11 750 000
Dotation aux Amortissements	555 000
Total Recettes d'investissement	18 875 000

1. Les recettes d'investissement

En ce qui concerne la section d'investissement, le budget s'équilibre par les recettes suivantes :

- Autofinancement brut : 0,07 M€
- Amortissement : 0,55 M€
- Subventions d'investissement : 6,5 M€
- Emprunt : 11,75 M€

Seules les subventions d'investissement notifiées à ce jour ont été inscrites au Budget. En cours d'exercice les notifications de nouvelles subventions pourraient permettre de réduire le volume d'emprunt.

Le recours à l'emprunt (près de 12 M€) viendra compléter le financement des opérations d'investissement.

Les investissements seront ainsi financés en 2014 :

	Part de la ressource	Part de la ressource en %
Autofinancement	70 000	0,4 %
Recettes d'équipement (subventions et FCTVA)	6 500 000	34,4 %
Emprunt	11 750 000	62,3 %
Dotations aux amortissements	555 000	2,9 %
Total Recettes d'investissement 2014	18 875 000	100 %

2. Les dépenses d'investissement

➤ **Les dépenses d'équipement**

Elles s'élèvent à 18.5 M€ et correspondent aux opérations suivantes :

- **En matière d'infrastructures de déplacements (94 % des dépenses) :**

Les opérations importantes d'infrastructures liées au Transport public routier de voyageurs sur notre territoire sont en phase de travaux, voir pour certaines en phase de finition, ce qui génère des montants importants pour 2014, soit 18 M€, répartis :

- la gare routière d'Aix : 3,5M€
- le pôle d'échanges de Plan d'Aillane : 0,6 M€
- les pôles d'échanges de Pertuis, Meyrargues et Simiane : 1,05 M€
- le parc relais Malacrida : 0,7 M€
- le parking de Krypton (travaux de surélévation, construction d'un pont) : 10 M€
- la réalisation du Bus à Haut Niveau de Services : 0,925 M€
- l'aménagement de couloirs de bus : 1,35 M€.

- **En matière de transports :**

Les dépenses induites par l'exploitation directe du réseau de transports pour le système billettique par l'attribution d'un nouveau marché de suivi et l'achat de matériel neuf pour équiper les bus circulant sur les communes de Gardanne et Gréasque engendrent une dépense de 0,5M€.

A ces dépenses sur opérations, il convient d'ajouter le remboursement de la dette en capital, soit 0.4 M€ pour 2014.

CONCLUSION

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

59.970.000 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

18.875.000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU la délibération n°2013_A191 du Conseil communautaire du 29 novembre 2013 relative au Débat d'Orientation Budgétaire du budget annexe des transports publics urbains pour l'exercice 2014 ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 à L2312-4 ;

VU l'avis de la Commission des finances en date du 28 novembre 2013,

VU l'avis du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le présent Budget Primitif 2014 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains, par nature, tel qu'il vous est présenté :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations.

OBJET : Finances - Vote du Budget Primitif 2014 - Budget annexe des Transports Publics Urbains

Ne prend pas part au vote : GROSSI Jean-Christophe

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	119
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	118
Majorité absolue	60
Pour	118
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	1

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



23 DEC. 2013